

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2011 **DIGITAL**

CONDITIONS COMMERCIALES

A. Prime de bienvenue : -20%

Tout annonceur présent sur les supports digitaux (web et/ou Iphone) commercialisé par TMC Régie en 2011 bénéficie d'une remise de 20%. Cette remise s'applique sur le montant brut facturé digital 2011 (web et/ou Iphone).

B. Prime Full Digital : -5%

Tout annonceur investissant sur l'ensemble des supports TV-Digitaux de TMC/NT1 en 2011, dont un minimum de 10% du montant total des investissements sur les supports digitaux, bénéficie d'une remise de 5%. Cette remise s'applique sur le montant brut facturé.

C. Prime Digital Interactive : -5%

Tout annonceur investissant l'exclusivité de son budget sur l'ensemble des supports web et mobile de TMC/NT1 en 2011, bénéficie d'une remise de 5%. Cette remise s'applique sur le montant brut facturé 2011 (web et/ou Iphone).

D. Remise volume

Montant brut facturé (Avant RP et CM) en K€		Taux
5	25	5 %
25	50	10 %
50	100	15 %
>100		20 %

Tout annonceur investissant sur les supports digitaux de TMC Régie en espace classique un montant minimum de 5 000 € brut facturé (abattu des primes éventuelles) en 2011, bénéficie d'une remise volume déterminée selon le barème ci-dessus. Cette remise s'applique sur le montant brut facturé (abattu des primes éventuelles). Dans le cadre d'une ou plusieurs vagues sur l'année 2011, la remise volume sera déterminée sur la base de l'ensemble des investissements brut facturé en 2011 à date (abattu des primes éventuelles) mais ne sera pas rétroactive aux vagues précédentes.

E. Remise Référentielle : -15% sur facture

La remise professionnelle s'applique à l'ensemble des annonceurs représentés ou pas par un mandataire pour tout investissement sur les supports digitaux commercialisés par TMC Régie en espace classique et (ou) opérations spéciales en 2011. Cette remise s'applique sur le montant brut négocié et avant cumul de mandats.

F. Cumul de Mandats : -3% sur facture

Le cumul de mandats s'applique sur le montant brut négocié -15%. Il est accordé exclusivement aux annonceurs ayant confié leur achat d'espace à un mandataire regroupant au moins deux mandats et assurant notamment le suivi des ordres espace classique et de la programmation des opérations de parrainage, la gestion pour le compte de l'annonceur des factures et leur contrôle. Le mandataire et l'annonceur devant être des entités juridiques différentes.